

GESTION DES DECHETS SOLIDES MENAGERS ET PLASTIQUES EN MILIEU URBAIN : QUELLES ALTERNATIVES POUR LES MUNICIPALITES ?

Du 19 au 30 Septembre 2005

A Lomé – TOGO

Contexte

Les villes des pays en développement sont toujours confrontées aux problèmes d'assainissement en général et des déchets solides et plastiques en particulier. Depuis la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en 1992 et d'autres fora sur le développement durable, l'assainissement occupe de plus en plus une place importante dans les politiques de gestion de l'espace urbain. C'est ainsi que de nombreuses initiatives ont vu le jour. Cependant, elles restent en deçà des attentes et nombreuses sont celles qui ne sont pas durables.

Pendant que la quantité des déchets générés augmente avec l'urbanisation galopante, les ressources mobilisées pour juguler le phénomène sont inadéquates. Dans le cadre de la décentralisation, les municipalités naissantes doivent faire face à cette problématique alors que les moyens financiers et surtout les compétences leurs font défaut.

Les expériences du réseau CREPA et d'autres partenaires ont montré que des solutions idoines existent pour parvenir à une gestion durable des déchets solides et plastiques.

Objectifs

Globalement la formation vise le développement de compétences pour la gestion durable et écologique des déchets solides ménagers et plastiques.

Les objectifs spécifiques sont :

- se familiariser avec la caractérisation des déchets solides ménagers et plastiques (DSMP)
- définir les besoins en équipement dans un schéma de gestion des déchets solides
- identifier les impacts sanitaires et environnementaux liés à la mauvaise gestion des DSMP
- définir les grandes étapes dans la gestion des déchets solides ménagers et plastiques (DSP)
- intégrer les aspects institutionnels et réglementaires dans un schéma de gestion des DSMP
- partager avec les participants sur les modèles de partenariat public/privé pouvant garantir une gestion durable des DSMP
- identifier les besoins d'accompagnement des acteurs clé de la gestion des DSMP
- se familiariser avec la valorisation des déchets en général et les déchets plastiques en particulier
- se familiariser avec les différentes étapes de planification de la gestion des DSMP
- proposer des schémas de gestion durable et environnementale des déchets solides.

Public cible

- Professionnels et responsables des municipalités, des bureaux d'études privés, des ONG et structures associatives
- Responsables de programmes de développement et d'auto promotion à la base
- Responsables de programmes d'assainissement
- Responsables des structures techniques d'hygiène et d'assainissement au niveau central et décentralisé/déconcentré
- Responsables de l'Etat et des communes chargés de légiférer dans le secteur
- Opérateurs économiques intéressés par le secteur

Par -Experts consultants sous régionaux

- Bureau ouest africain d'appui organisationnel et de technologies appropriées (BOATA, Mali)

- « SKAT Foundation » en Suisse
- Municipalité de Lométenaires

Diplôme de la formation

Une attestation est délivrée à la fin du stage.

Coût

Stage et séjour : 880 000 F CFA ;

Stage uniquement : 600 000 F CFA ;

Participants togolais : 690 000 F CFA s'ils sont hébergés en famille. Ils bénéficient de 100 000 F CFA de perdiems pour toute la formation.

Les conditions générales sont affichées séparément et doivent obligatoirement être signées.

Compte bancaire Formation – Mandats divers n°100 14 23 01 096 ECOBANK – Ouagadougou – Burkina Faso

Coordination-gestion de la formation

- Responsable de formation : Mme Coura BASSOLE NDOYE
- Responsables pédagogiques : M Cyril AMEGNRAN, Mme Léocadie BOUDA

Informations utiles

Visa : si vous avez besoin d'un visa pour entrer au Mali, adressez-vous à l'Ambassade du Togo dans votre pays ou dans le pays le plus proche.

Santé : soyez à jour de vos vaccins pour les voyages et munissez-vous d'un document de vaccination conforme aux normes internationales.

Accueil : veuillez annoncer à l'avance au CREPA, le jour et l'heure d'arrivée de votre avion, ainsi que le nom de la compagnie et le numéro de vol.

N°	THEMATIQUES	CONTENU DU COURS	METHODES PEDAGOGIQUES
01	Problématique des déchets solides	- Problématique des déchets - Impacts sanitaires et environnementaux liés à la mauvaise gestion des DSMP	- Exposés - Brainstorming

02	Planification et mise en place d'un schéma	- Caractérisation des déchets solides ménagers et plastiques (DSMP) - Besoins en équipement dans un schéma de gestion des déchets solides - Les grandes étapes dans la gestion des déchets solides ménagers et plastiques (DSP) - Les différentes étapes de planification de la gestion des DSMP	- Etudes de cas - Exercices pratiques - Projections de films - Travaux de groupe - Visites de terrain - Echanges
03	Suivi / évaluation des schémas	- Les aspects institutionnels et réglementaires d'un schéma de gestion des DSMP - Les modèles de partenariat public/privé pouvant garantir une gestion durable des DSMP - Les besoins d'accompagnement des acteurs de la gestion des DSMP	
04	Valorisation des déchets	- La valorisation des déchets - La valorisation des déchets plastiques - Les exemples de valorisation de déchets	
05	Etude de cas	- Elaboration de schémas de gestion durable et environnementale des déchets solides	

Conditions générales

Sélection des candidats

Le nombre de candidats pouvant être accueillis à ce module de formation est limité à 20. L'examen de la candidature nécessite un dossier complet comprenant :

- une fiche d'inscription dûment remplie et signée avec l'accord des supérieurs hiérarchiques ;
- un curriculum vitae ;
- une fiche des « conditions générales » signée.
- Le CREPA ne dispose pas de bourses pour les candidats retenus. Ainsi, tout candidat qui bénéficie d'une bourse augmentera considérablement ses chances d'être retenu par la commission de sélection, à condition que le dossier soit conforme et que le candidat satisfasse aux critères d'admission. Les candidats retenus sont avisés individuellement d'où la nécessité d'indiquer une adresse personnelle sûre. Les intéressés doivent confirmer leur participation dans les plus brefs délais.

Frais de la formation

Trois options sont offertes :

- la première option comprend les frais de stage et de séjour incluant l'hébergement et les indemnités journalières ;
- la deuxième option comprend les frais de stage uniquement. Tous les frais de séjour sont à la charge du candidat, de son employeur ou de l'organisme prenant en charge la formation ;
- une troisième option existe pour les candidats béninois hébergés dans leurs familles. Ils perçoivent une indemnité globale.

Les frais de formation sont payables à l'avance par chèque ou virement bancaire sur le compte du CREPA dont les références sont les suivantes :

Compte bancaire

Compte bancaire CREPA – Mandats divers n° 100 14 23 01 096 ECOBANK – Ouagadougou – Burkina Faso

Voyage et déplacements

Le candidat, son employeur ou l'organisme prenant en charge la formation, assure les frais afférents au voyage (billets d'avion, transports, transit, etc.) jusqu'à Lomé.

Les frais d'obtention de passeport et du visa sont à la charge du candidat. Il doit de plus effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention des visas éventuels pour participer à la session.

Hébergement

Le CREPA assure l'hébergement à tous les participants qui ont choisi l'option I. Les déplacements du lieu d'hébergement au lieu de stage sont également assurés par le CREPA si nécessaire.

Horaires de travail et restauration

Les horaires de travail sont fixés de 8H à 12H30 et de 13H30 à 15H00.

Le CREPA prend en charge les pauses café et les repas de midi, au lieu du stage.

Indemnités journalières

Les participants qui ont choisi l'option I ou III, perçoivent un perdiem de 10 000 F CFA par nuit passée à Bamako afin d'assurer toutes les dépenses personnelles y compris le petit déjeuner et le dîner.

Le nombre de perdiem versé sera égal donc au nombre de nuits passées à Bamako. Ce nombre sera calculé en fonction de la durée minimum de séjour au Bénin compte tenu de la programmation des vols d'avions.

Signature obligatoire du candidat (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait à.....le.....